



## rachat de crédit imposé par la banque

Par **Celdici**, le **14/01/2025** à **13:16**

Bonjour,

Une juriste m'a conseillé de prendre un avocat, mais je n'ai pas droit à l'aide juridictionnelle et je n'ai pas les moyens de payer un avocat.

J'expose mon cas :

mon ex mari ne paye plus sa part de notre crédit à la consommation depuis plusieurs années maintenant. Notre banque, La Caisse d'Épargne, m'a proposé il y a 2 ans comme seule solution de racheter intégralement le crédit à mon nom afin d'étaler le remboursement sur une plus longue période et de baisser les mensualités car je ne pouvais plus payer les 650€ mensuels seule, sachant que monsieur ne paye pas les pensions alimentaires de nos 2 enfants non plus depuis plusieurs années. La juriste que j'ai pu rencontrée a vérifié notre convention de divorce dans laquelle il est écrit que c'était à la banque de faire le nécessaire pour récupérer les mensualités si l'un des deux créditeurs venait à ne plus payer sa part, chose que j'ignorais au moment où j'ai racheté le crédit, croulant sous les frais bancaires pour approvisionnement insuffisant sur mon compte et les découverts et craignant de finir en interdit bancaire.

En désespoir de cause, je viens demander conseil ici, afin de faire valoir mes droits auprès de la banque et de récupérer éventuellement ce que je n'aurais vraisemblablement pas dû payer à la place de mon ex mari et pour ne plus être dans le rouge le 5 du mois.

Je vous remercie par avance de votre aide.

Par amajuris, le 14/01/2025 à 18:26

bonjour,

vous ne pouvez pas écrire que la banque vous a imposé un rachat de crédit puisque vous écrivez " *La Caisse d'Épargne, m'a proposé il y a 2 ans comme seule solution de racheter intégralement le crédit à mon nom afin d'étaler le remboursement sur une plus longue période et de baisser les mensualités* ". vous avez accepté la proposition faite par votre banque afin de baisser vos mensualités

lorsqu'un crédit est souscrit par plusieurs personnes, il existe une clause de solidarité entre les coemprunteurs, si un ne paie pas , les autres doivent payer à sa place.

mais, selon votre message, vous avez un nouveau prêt ou vous êtes la seule emprunteuse donc il me semble difficile de revenir en arrière.

par contre, vous pouviez faire une procédure pour réclamer ce que vous avez payé à la place de votre mari ainsi qu'une autre procédure pour les pensions alimentaires impayées.

salutations